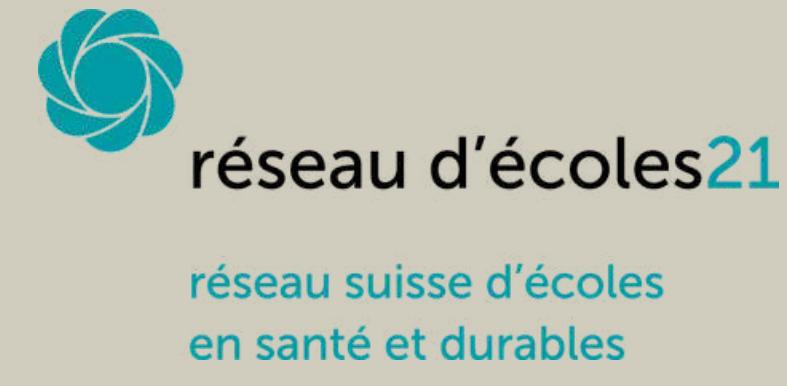


Travailler sur le règlement pour améliorer la qualité de vie à l'école: l'exemple des Écoles des Villages



Clivaz Frédéric , Deprez Delphine,
Duc Céline, Rey Caroline



Introduction

Pour **améliorer la qualité de vie** à l'école, il est essentiel d'aligner le règlement sur les besoins des élèves et des enseignants, ainsi que sur la loi. Ce travail implique de promouvoir un environnement sûr, respectueux et structuré, où chaque élève, chaque enseignant, peut s'épanouir et contribuer à la communauté scolaire.

Plan de l'atelier

- Présentation des intervenants et du contexte de travail
- Bases légales et conventions
- Historique: évolution et élaboration du règlement
- Présentation du règlement et de son application au quotidien
- Questions
- Conclusion

Intervenants et contexte de travail



Missions premières de l'école



1. Instruire les élèves
2. Dans le cadre scolaire, seconder la famille dans les tâches d'éducation de l'enfant
3. Le faire dans le respect de la personnalité et du développement de l'enfant
4. Ces missions sont fondées sur la reconnaissance des droits et devoirs fondamentaux de l'enfant

LEP (Loi sur l'Enseignement Primaire - 15.11.2013)

Bases légales et conventions



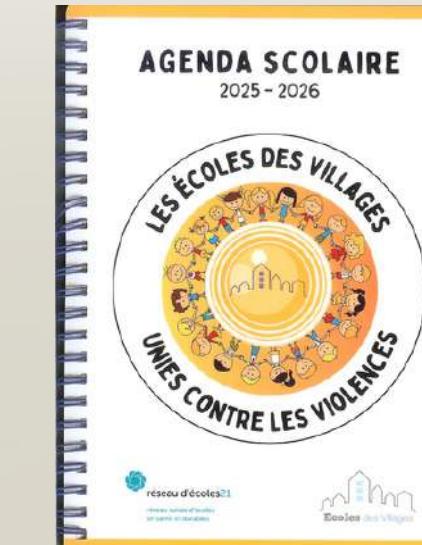
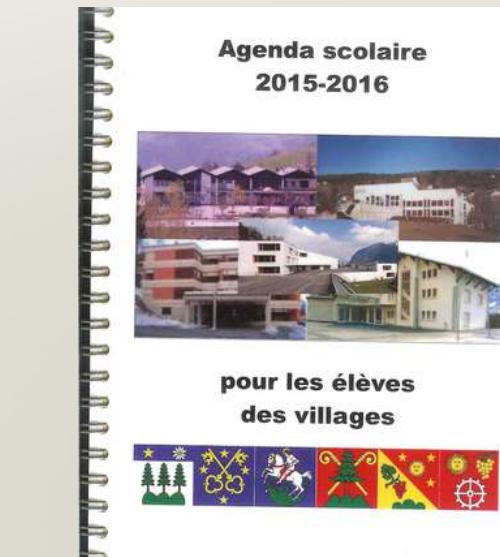
- > LEP : Loi sur l'Enseignement Primaire - 15.11.2013
- > LIP : Loi sur l'Instruction Publique - 04.07.1962
- > Convention relative aux droits de l'enfant - 20.11.1989
- > Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire - 14.07.2004 (mis à jour le 01.08.2025)
- > Tendance : LEV (Loi sur l'Ecole Valaisanne - en consultation)

Historique: comment en est-on arrivé à ce règlement?

Dès 2015:
collaboration entre les ES
<->
naissance de divers projets.



*Agenda:
reprise progressive par les ES.



*Modification de la “charte”.

Historique: impacts du COVID-19



Constats: augmentation des conflits et de la violence, diminution du respect des règles



Réflexion générale (situation, besoins)

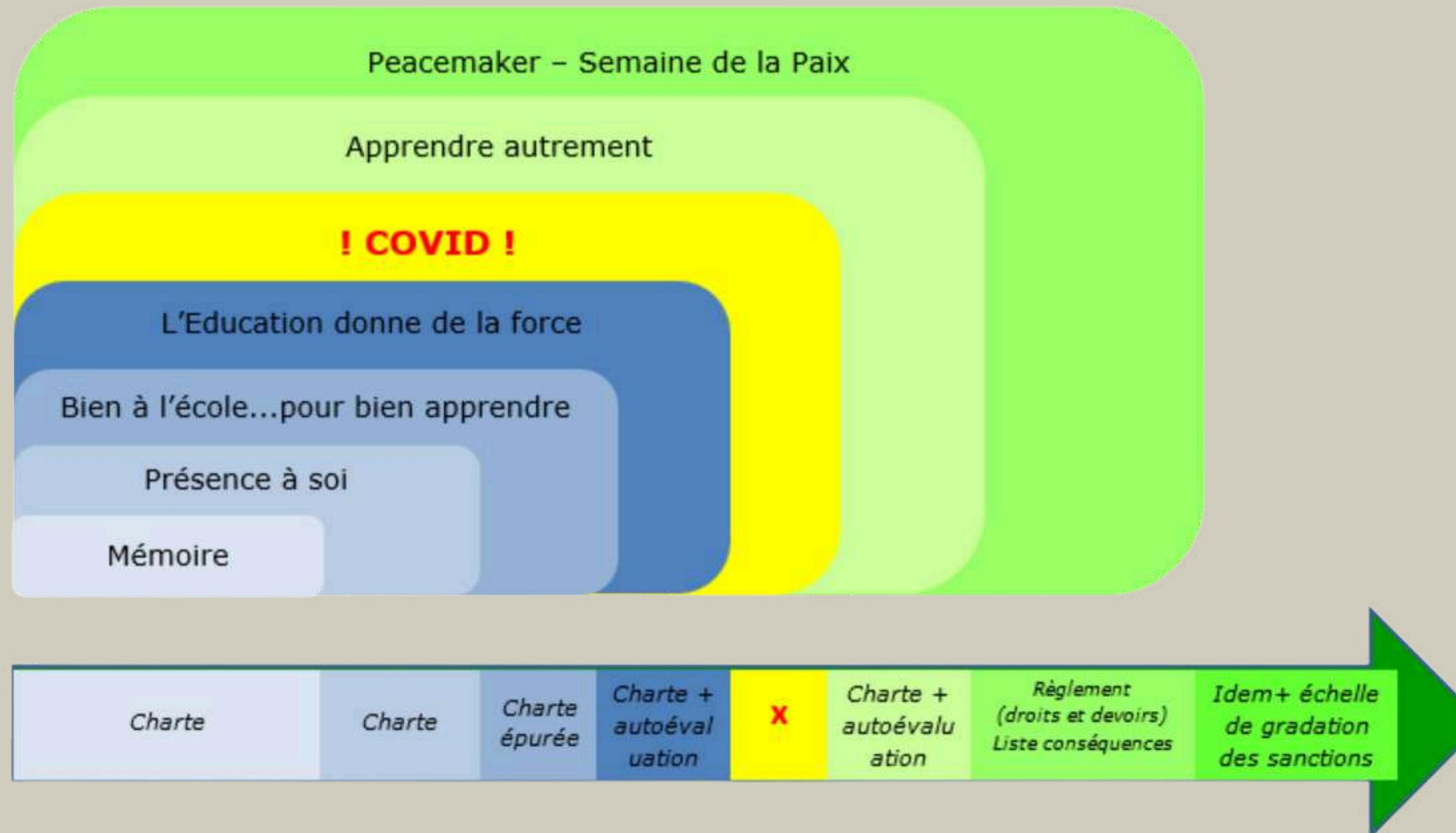


Révision du cadre scolaire

Mise en place de projets de prévention de la violence

Travail sur le cadre scolaire à la maison

Historique (suite)



Structure du règlement : droits et devoirs

DROITS ET DEVOIRS

AU SEIN DES ECOLES DES VILLAGES

Chaque personne a des droits et des devoirs.

- Le DROIT est ce qui est permis, ce qui peut être demandé.
- Le DEVOIR est ce qui doit être fait, ce qui est obligatoire.

Le non-respect des devoirs implique des SANCTIONS.

Dans mon Agenda, je trouve mes principaux Droits, ainsi que les Devoirs exigés par les Responsables des Ecoles des Villages.

Un Règlement de Centre ou de Classe me donne des indications plus précises.

MES DROITS

Comme enfant et élève, j'ai le droit :

- d'être reconnu, respecté, protégé, traité équitablement dans mes différences
- d'avoir de bonnes conditions (physiques, psychiques et matérielles) pour apprendre et grandir
- de devenir de plus en plus autonome et responsable
- de pouvoir faire confiance et obtenir de l'aide en cas de besoin
- de réussir et de me tromper
- de m'exprimer
- d'exprimer mes sentiments
- de me reposer, de jouer et de me cultiver
- de protéger mon corps et mon intimité
- de bénéficier de transports scolaires selon mon lieu de domicile ou de venir à l'école par mes propres moyens
- de bénéficier des équipements communs à toute l'école (matériel informatique, bibliothèque, matériel de gym, etc.)

10

MES DEVOIRS

Comme enfant et élève, je dois :

Toujours

- respecter les enseignants et toute autre personne intervenant dans le centre scolaire
- être poli : saluer, remercier, présenter mes excuses
- surveiller mon langage et mes attitudes en évitant toutes formes de moqueries, insultes, vilains mots, insolence, etc.
- respecter et prendre soin de mes affaires et de celles des autres
- résoudre les conflits sans violence, ni bagarre
- respecter et soigner les installations et le matériel mis à ma disposition
- transmettre les informations à mes parents ou aux enseignants
- respecter les horaires
- dire la vérité
- respecter l'avis des autres et accepter des choix différents des miens
- avertir un adulte si quelqu'un est en danger
- laisser les objets dangereux à la maison*
- laisser les objets perturbant l'attention (appareils connectés, jeux...) éteints dans le sac*

Au début de la journée

- être bien dans mon corps (repos, sommeil, nourriture)
- choisir une tenue vestimentaire adaptée (éviter les vêtements trop courts,
- soigner mon hygiène, pas de maquillage, etc.)
- préparer mes affaires et contrôler mon sac
- arriver à l'heure
- arriver à l'école avec mon travail fait dans les délais demandés
- avoir avec moi le matériel demandé (habits de gym...)

Sur le chemin de l'école

- respecter les consignes de sécurité
- être prudent
- surveiller mon langage et mes attitudes
- respecter les autres
- respecter la charte des transports scolaires

* L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dépréciation.

11

En arrivant à l'école

- utiliser mon moyen de locomotion uniquement lors du trajet maison-école*
- descendre de mon moyen de locomotion lorsque j'entre dans la cour*
- laisser mon vélo, ma trottinette et mon skate dans les endroits prévus à cet effet*

En classe

- travailler à l'école en faisant de mon mieux et faire ce qui est demandé
- respecter les enseignants et les camarades, respecter les différences o permettre à chacun de faire son travail
- faire de mon mieux dans mon métier d'élève
- o écouter
- o suivre les consignes et les règles de classe
- o participer
- o essayer de faire par moi-même
- o demander de l'aide
- o oser me tromper, apprendre de mes erreurs
- o etc.
- noter dans l'agenda les tâches à réaliser
- ranger le matériel au bon endroit

Si je ne respecte pas ces DEVOIRS, chaque adulte intervenant dans mon école peut me faire une remarque ou me sanctionner.

À la récréation

- respecter mes camarades dans mon langage et mes attitudes
- respecter l'environnement et le matériel à disposition
- respecter les règles de la cour
- rester dans le périmètre de la cour
- me référer à l'adulte surveillant en cas de problème et lui obéir
- pratiquer des jeux non-violents et respectueux de chacun

À la fin de la journée

- mettre dans mon sac toutes les affaires nécessaires (devoirs, leçons, etc.)
- ne pas laisser trainer mes affaires
- faire mes devoirs, étudier mes leçons
- planifier et organiser mon travail quotidien
- organiser mon lieu de travail (éviter tout ce qui pourrait me distraire)

* L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dépréciation.

12

CONSÉQUENCES ET SANCTIONS

Si je ne respecte pas les règles de vie de mon Ecole, je m'expose à des conséquences désagréables et à des sanctions :

- selon la gravité ;
- selon le nombre de manquements.

N'importe quel intervenant du bâtiment peut :

- me faire une remarque ou me mettre en garde contre une attitude inappropriée
- me faire présenter des excuses
- me prier de ranger, de nettoyer, de payer un dégât
- me dénoncer (à l'enseignant, à la Direction, à la police) pour racket, vol, coups ou blessures, intimidation, violence verbale, violence sur les réseaux sociaux ...
- me confisquer un objet dangereux ou dérangeant

N'importe quel enseignant du bâtiment peut :

- me mettre à l'écart
- me faire rattraper ou refaire un travail
- me priver de certaines activités, m'exclure d'une période de cours
- me demander de passer ma récréation auprès d'un adulte ou à l'endroit indiqué par l'enseignant
- me demander un travail supplémentaire, soigné et de qualité
- informer mes parents et/ou les convoquer
- me convoquer à un entretien disciplinaire avec les enseignants
- me retenir en-dehors des heures de classe
- me retenir un mercredi après-midi

La Direction peut :

- me convoquer à un entretien disciplinaire
- convoquer mes parents pour un entretien
- me donner un pré-avertissement
- me donner un avertissement
- m'exclure temporairement de la classe pour une durée maximum d'une semaine, mais dans l'école et sous sa responsabilité
- me transférer dans une autre classe/école en cas d'infractions graves et répétées

13

Droits

Chaque élève a des **droits fondamentaux** à l'école.

Devoirs

Les élèves doivent **respecter les règles** établies.

Conséquences

Les manquements entraînent des **conséquences ou sanctions**.

Application du règlement: comment le faire vivre au quotidien?



1. Recentrage du rôle de l'enseignant
2. Mise en place de **projets**
3. Un outil central: l'**agenda**
4. Le règlement comme **support pour l'enseignant et les élèves**
5. Implication des divers **partenaires**

1. Recentrage du rôle de l'enseignant

- Présentation en plénière (séance de rentrée)
- Référentiel des formes et actes de violence
- Liste non-exhaustive des infractions relevant du droit pénal
- Rôle de l'enseignant > garant du cadre établi
- Documents ressources (not. Jean-Claude Richoz)
- Création d'une liste de gradation des sanctions (soutien de la direction)

Soutien de la direction ; documents utiles

En amont... la prévention

Référentiel des formes et actes de violence

Violences verbales/ écrites	Violences physiques	Violences psychologiques
<ul style="list-style-type: none">Insultes, paroles méchantesMoqueries (sur le physique, la nationalité, des réponses fausses...)Rires, ricanementsMenacesChantageDévalorisationSoupirsRéseaux sociaux, smsDessins moqueurs, humiliantsCris, hurlementsOrdresSarcasmes	<ul style="list-style-type: none">Tapes sur la têteCroche-pattesGestes agressifsCoupsBousculadesCrachatsJet d'objetsTirer les cheveuxÉcraser les piedsRetirer la chaisePichenettesEtranglement	<ul style="list-style-type: none">Rejet, mise à l'écartIgnoranceSilencesDominationImitationManipulationTensionsDiscriminationLever les yeux en l'airRabaissierCritiquer constammentAccusationsRumeursChantageSurnoms"Jeux"
Violences envers soi-même	Violences contre le matériel	Violences envers les animaux, l'environnement
<ul style="list-style-type: none">Se faire du mal (physique, alimentation...)Se dénigrer, se rabaisser	<ul style="list-style-type: none">Casser du matérielVolCacher des affairesPerdre ses affaires, ne pas en prendre soinDétériorer ses habits	<ul style="list-style-type: none">Expérimentations sur les animauxFaire du mal aux animauxPollution (jeter des déchets par terre, ...)

Référentiel

J.-Cl. Richoz



Liste non-exhaustive des infractions relevant du droit pénal

qui pourraient être commises par des élèves

(voir art. 111ss du Code pénal suisse, état au 1 janvier 2024)

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Lésions corporelles graves :

Quiconque qui, intentionnellement :

- blesse une personne de façon à mettre sa vie en danger ;
- mutile le corps d'une personne, un de ses membres ou un de ses organes importants ou rend ce membre ou cet organe impropre à sa fonction, cause à une personne une incapacité de travail, une infirmité ou une maladie mentale permanentes, ou défigure une personne d'une façon grave et permanente ;
- fait subir à une personne toute autre atteinte grave à l'intégrité corporelle ou à la santé physique ou mentale ;

est puni.

Lésions corporelles simples :

Quiconque qui, intentionnellement, fait subir à une personne une autre atteinte à l'intégrité corporelle ou à la santé, est puni.

Mutilation d'organes génitaux féminins :

Quiconque mutilé des organes génitaux féminins, compromet gravement et durablement leur fonction naturelle ou leur porte toute autre atteinte est puni.

Lésions corporelles par négligence :

Quiconque qui, par négligence, fait subir à une personne une atteinte à l'intégrité corporelle ou à la santé, est puni sur plainte.

Voies de fait :

Quiconque se livre sur une personne à des voies de fait qui ne causent ni lésion corporelle ni atteinte à la santé est puni, sur plainte.

Exposition :

Quiconque, ayant la garde d'une personne hors d'état de se protéger elle-même ou le devoir de veiller sur elle, l'expose à un danger de mort ou à un danger grave et imminent pour la santé, ou l'abandonne en un tel danger, est puni.

Infractions

Liste de gradation des sanctions

Sanctions applicables de 1H à 8H		Enseignant	Parents	Direction	AEIEV	Inspecteur (SE)
1	Remontrance	s'en charge				
2	Entretien disciplinaire avec l'élève	s'en charge				
3	Punition écrite ou orale ou fiche de réflexion écrite	s'en charge	signent la punition			
4	l'expulsion d'une heure de cours, dans ce cas l'élève ne doit pas quitter l'école et doit être sous surveillance	prend la décision	sont informés			
5	Des retenues courtes : 1 période après les cours	prend la décision	sont informés			
6	Des retenues longues : 1 après-midi ou 2 soirs (2 à 3 périodes)	prend la décision	sont informés	est informé par l'enseignant et valide		
7	1er avertissement + 2 ou 3 périodes de retenue	d'entente avec la direction	sont convoqués par la direction	prend la décision		
8	Avertissement officiel	d'entente avec la direction	sont convoqués par la direction	prend la décision	est informée officiellement	est informé officiellement
9	l'exclusion temporaire d'une durée maximum d'une semaine hors de la classe mais dans l'école et sous sa responsabilité	d'entente avec la direction	sont convoqués par la direction	prend la décision	est informée officiellement	est informé officiellement
10	Transfert dans une autre classe/école, en cas d'infraction grave et répétée et en dernier recours, sans préjudice financier pour les parents	entente avec la direction	sont convoqués par la direction	avec l'AEIEV	prend la décision	est informé officiellement et valide la décision

2. Mise en place de projets

- Le projet Peacemaker et la Semaine de la Paix
- Les projets Bien-être
- Les Ecoles des Villages unies contre les violences (Méthode de Préoccupation Partagée et Cour d'Ecole)
- La Semaine sans écran
- Au top dans mon métier d'élève: mes missions
- ...

Projet Peacemaker et Semaine de la Paix

Objectifs :

- *promouvoir un climat scolaire agréable*
- *amener l'école à se pencher sur le thème de la paix*
- *développer des méthodes pacifiques de résolution de conflits*
- *faire participer activement les jeunes à la prévention de la violence.*

Lien avec le règlement:

“J’ai le droit d’être reconnu dans mes différences”

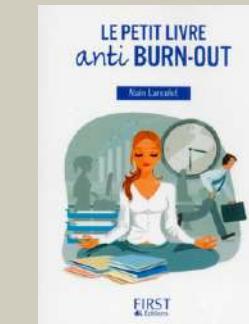
“J’ai le droit de pouvoir faire confiance et d’obtenir de l’aide en cas de besoin”

“J’ai le droit d’exprimer mes émotions”

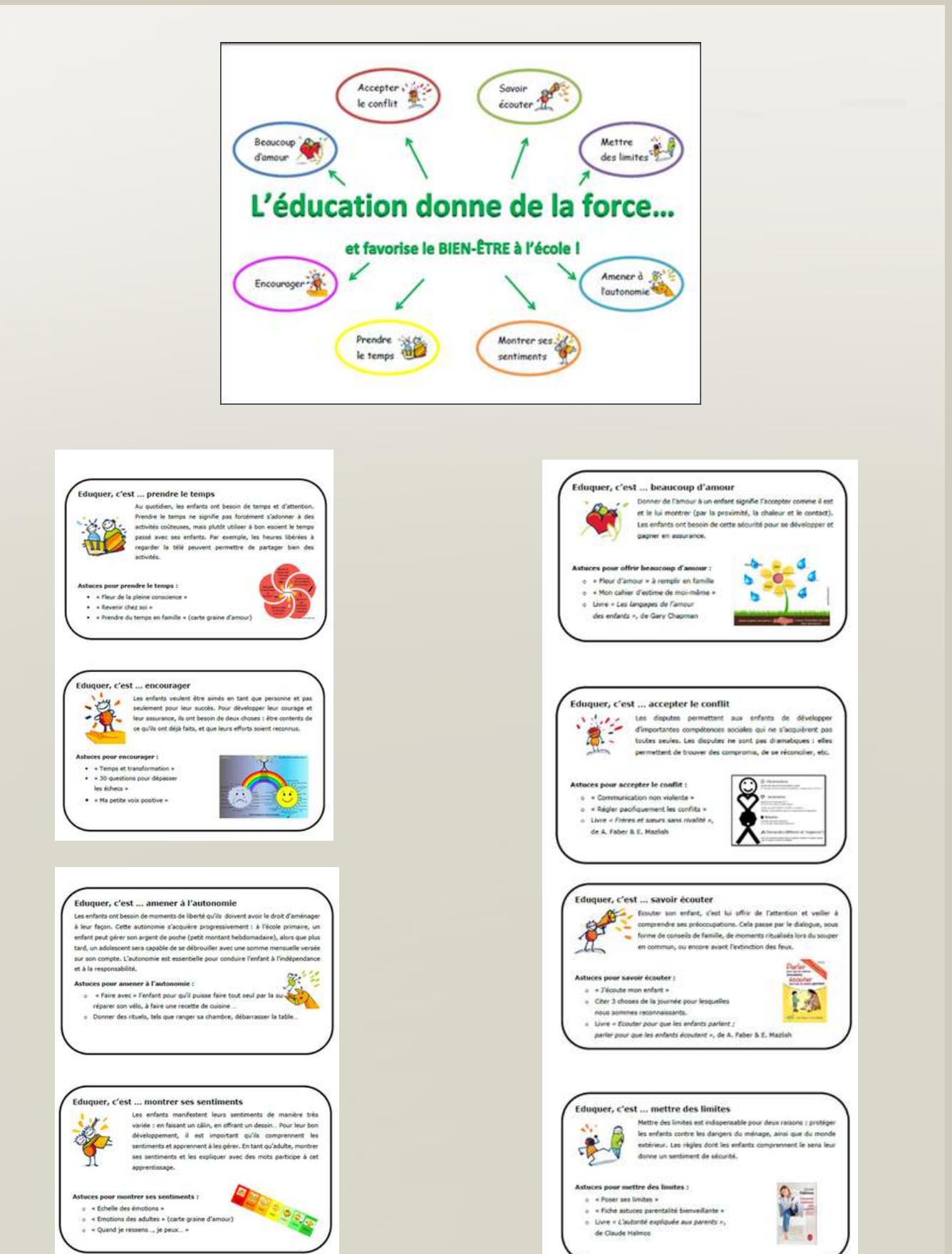
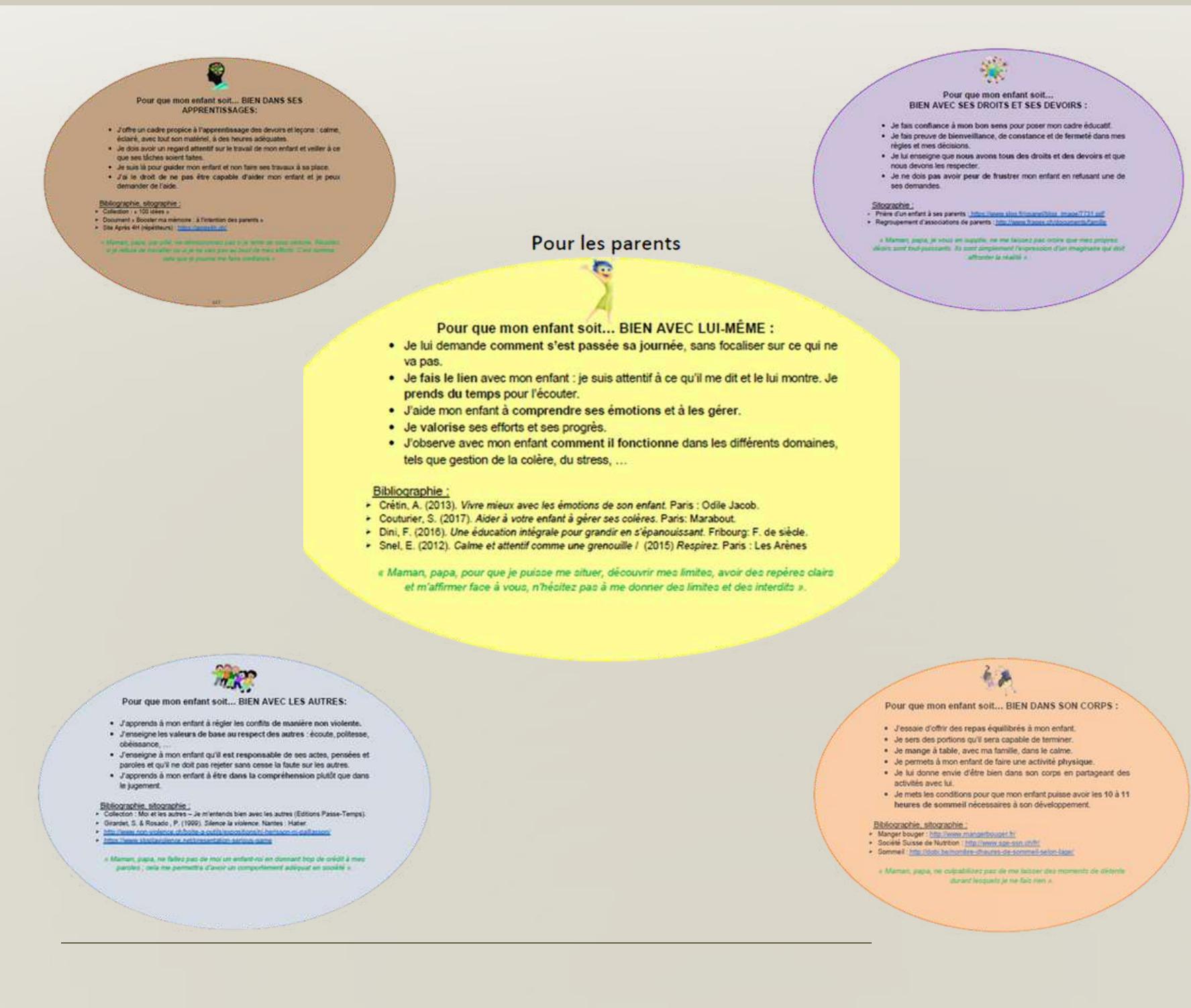


Le bien-être à l'école

*Objectif:
être bien avec soi-même pour
être bien à l'école*



Pistes pour les parents afin de contribuer au bien-être de leur enfant à l'école





Les Ecoles des Villages unies contre les violences

Objectif : prévention, sensibilisation, vigilance

LES ÉCOLES DES VILLAGES UNIES CONTRE LES VIOLENCE

PREVENIR – SENSIBILISER – ETRE VIGILANT.E

Pour l'enseignant

Pour prévenir la violence, il est essentiel d'instaurer un climat de classe serein, de permettre aux élèves de se connaître eux-mêmes et entre eux et de créer des liens entre eux et avec l'enseignant.e. Cela peut se faire au travers d'activités et/ou de moments d'échange.

Ci-dessous, voici quelques points importants qui peuvent aider à prévenir les violences, sensibiliser les élèves à la problématique du harcèlement et des pistes pour rester vigilant.e.s.

- Renforcer le climat de la classe
- Prendre en considération les remarques, les besoins et les plaintes des élèves
- Fixer les règles de classe, mettre en place un système de discipline, prévoir des sanctions directes
- Être attentif et évaluer la situation régulièrement
- Sensibiliser les élèves aux différentes formes de violence, aux actes considérés comme violents (voir « référentiel des formes et actes de violences »)
- Encourager les enfants, le groupe à poser des questions de harcèlement : par exemple durant le conseil de classe ou lorsqu'une remarque est notée dans la boîte à questions, faire des déclarations comme « Demander de l'aide n'est pas rapporter »
- Stopper les actions négatives, donner des signes clairs de désapprobation (qui ne dit mot consent)
- Observer l'élève à différents niveaux : relationnel, comportemental, langage corporel, émotionnel, dans les jeux, en groupe...

Pour les élèves, la classe

- Choisir des moments de discussion autour des thèmes relationnels
- Travailler dans une atmosphère de confiance et d'échange
- Faire des observations concrètes, parler en « je », exprimer sa propre préoccupation
- Éviter les accusations et les récriminations
- Chercher des solutions individuelles et éviter des situations problématiques, par exemple : placement des pupitres, travaux de groupe, règlement spécial (faire sortir les élèves à des moments différents, ...)

Ressources

- Grandir en paix (1 volume par demi-cycle)
- Activités proposées sur le sharepoint (disponibles à la rentrée 2024)
- TAKATTAK à la récré (un jeu de cartes qui entraîne l'esprit de répartition, confiance en soi et humour face aux moqueries)
- Activités pour développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves proposées par les ERVE

s'alarmer lorsque des changements prononcés et durables dans le comportement d'un.e élève sont observés

Surveiller plus spécialement les moments « délicats » comme les pauses, les toilettes, la récréation, l'attente du bus

Tenir compte des signes de cyber-harcèlement

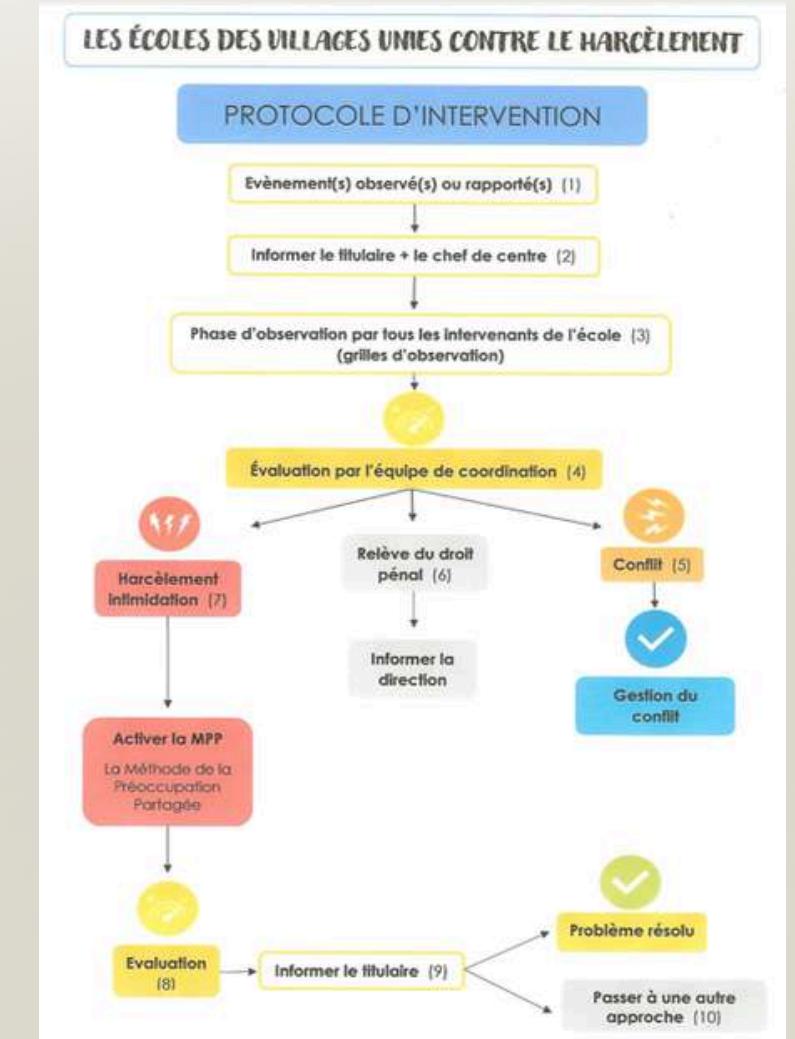
Lors de l'observation, mettre l'accent sur la dynamique de groupe

Attention : les crises psychologiques se cachent souvent sous des symptômes physiques

Reconnaitre ses possibilités et ses propres limites

Se questionner sur ses propres pratiques qui pourraient engendrer dans sa classe du mal-être et/ou différentes formes de violence (langage, surveillances, notes, ...)

Mise en place d'un protocole d'observation et adaptation du protocole MPP



Cour d'école et culture

Objectifs:

- sécuriser l'espace
(contrôle des récréations)
- lieu d'échange et
d'apprentissage du vivre
ensemble



Gérer de manière autonome et non violente les conflits : émotions, communication non violente...

Objectif :

Aider les enfants à développer leur capacité à résoudre les problèmes par eux-mêmes et de manière respectueuse et non violente



Gérer de manière autonome et non violente les conflits

Vivre en famille, aller à l'école, fréquenter une société sportive ou musicale nous offre la possibilité de côtoyer d'autres personnes. La vie en groupe est une expérience enrichissante, mais parfois également difficile... Vivre en groupe s'apprend et nous te partageons ici une **roue des choix** qui te permettra de trouver des solutions quand tu vis des conflits ou que tu as des choses à régler.



L'importance de l'humour

Il est bien prouvé que rire permet de libérer de la peur, des tensions, de donner des endorphines à notre cerveau pour que l'on se sente bien. Le rire crée aussi du lien positif entre les personnes et permet de dédramatiser des situations de conflits.

Aussi, lorsque vous vivez des situations particulières, nous vous encourageons à rire et à faire rire....

Et si vous en inventiez d'autres ?

10 x 10 Blague 10 x 10

- Madame la maîtresse, est-ce que je peux être puni pour quelque chose que je n'ai pas fait ?
- Mais bien sûr que non, mon petit Victor, on ne va pas te punir pour quelque chose que tu n'as pas fait !
- C'est tout bien alors... J'ai pas fait mes devoirs, madame la maîtresse...



Le but de cet outil est de **l'aider à développer la capacité à résoudre tes problèmes par toi-même et de manière respectueuse et non violente**.



Voici quelques compétences que tu pourras retrouver sur cette roue :

- Exprimer mes émotions, comment je me sens (pense à parler en « je » – utilise l'échelle des émotions).
- Ecrire une lettre / dans un journal émotionnel : pour faire sortir ce qui pèse sur mon cœur, pour le voir avec plus de recul.
- Formuler une demande en fonction de mes besoins.
- Me mettre dans la peau de l'autre : essaie de comprendre ce qu'il a pu ressentir, les besoins qu'il a...

Il reste des cases vides...que tu pourras remplir avec tes solutions.

Toutes ces compétences sont à la base du **respect**, de la **coopération** et de la **confiance** (en soi et en les autres).

Petite astuce : Découpe la roue et colle-la sur le frigo. Vous pourrez ainsi vous exercer en famille.



Références

- Outil tiré du site : <https://apprendre-a-éduquer.fr/la-roue-des-choix-pour-trouver-des-solutions-et-résoudre-les-conflits/>
- Nelsen, J. (2014). La discipline positive. Paris : Poche Marabout.

Outil téléchargeable sur le lien suivant
<https://www.écoledesvillages.ch/projets-d-RC38A9cole-RC38A01-attention-des-parents/bien-etre-RC38A01-RC38A9cole/2-éduquer-a-est-accepter-le-conflit/>

Projet : sans écran, c'est comment ?

Objectifs : prévention en lien avec le règlement

- *être protégé*
- *être dans de bonnes conditions pour travailler*
- *être reposé*
- *devenir autonome et responsable*

SANS ECRANS C'EST COMMENT?

Règles pour une utilisation responsable des écrans

Avant 3 ans	3-6 ans	6-9 ans	9-12 ans	12 ans et plus
NON !	TRÈS PEU !	30 MINUTES MAX !	1 HEURE MAX !	1 À 2 HEURES MAX !
PAS DE TÉLÉ ALLUMÉE	LA TÉLÉ EXCEPTIONNELLEMENT	LA TÉLÉ SOUS CONTRÔLE	TÉLÉ, TABLETTE, SMARTPHONE, ORDINATEUR OU CONSOLE	LES DÉBUTS SUR INTERNET
Même si l'enfant n'est pas devant l'écran, la télé en fond peut l'empêcher d'interagir avec son environnement et menacer son développement langagier et intellectuel.	Jamais seul, ce sont toujours des moments partagés avec l'adulte. Attention aux publicités et à l'âge préconisé même pour les dessins animés.	Attention aux contenus violents, toujours contrôler l'âge préconisé. CARTOON NETWORK n'est pas adapté aux enfants.	Attention aux contenus violents, toujours contrôler l'âge préconisé. Fortnite, Call of Duty, GTA... sont interdits aux enfants.	Attention aux contenus violents, toujours contrôler l'âge préconisé. Expliquer les risques liés à Internet.
PAS DE TABLETTE ET DE SMARTPHONE EN PRÉSENCE DE L'ENFANT	PAS D'ÉCRANS ACTIFS (TABLETTE, SMARTPHONE, CONSOLE)	TABLETTE ET SMARTPHONE	CONSOLE DE JEUX	
L'enfant a besoin d'avoir votre attention quand vous êtes avec lui. Vous êtes son exemple.	La proximité de la lumière bleue est dangereuse pour votre enfant. Leur utilisation produit de la dopamine dans le cerveau et crée une dépendance. L'effet de zapping et de gaming est nuisible à son développement.	Celui des parents et jamais seul. Attention, les réseaux sociaux sont dangereux pour les enfants.	CARTOON NETWORK n'est pas adapté aux enfants.	Jamais d'écran dans la chambre. Gardez le contrôle et le dialogue !

PAS D'ÉCRAN LE MATIN

Empêche de mobiliser l'attention le reste de la journée !

PAS DURANT LES REPAS

Evitez les écrans pendant les repas !

PAS LE SOIR AVANT LE COUCHER

Stop minimum 30 minutes avant le dodo !

PAS DANS LA CHAMBRE DE L'ENFANT

Gardez le contrôle et le dialogue !

Les enfants & les écrans **Quel écran pour quel âge ?**

Quelques règles pour la gestion des écrans

Tablette / smartphone

Télé / DVD

Jeux / Vidéo

Internet / Réseaux sociaux

Autonomie

Durée

Avant 3 ans

Entre 3 / 6 ans

Entre 6 / 9 ans

Entre 9 / 13 ans

Après 13 ans

Légende : ☺ oui ☹ non ☹ avec modération

Source : CSA, Aft, application les écrans et parole de Serge Tisseron

Utiliser autant que possible l'application des règles aux enfants, en fonction de leur âge

Encourager les enfants à digérer dans la mesure où il respecte la réflexion et à détourner les regards vers les écrans dans les bonnes utilisations

Pour prévenir les peurs des enfants, familiariser un logiciel anti-hantiseur Microsoft ou le site de l'Académie

Il faut que, respectant les nécessités avec une éthique, soit possible d'aller des recommandations ou ce que nous voulons essentiellement être d'encourager l'autonomie et l'usage avec l'ignorance minimale.

Surveiller l'enfant pour montrer la nécessité d'encourager plutôt le croisement de la technologie (cas de choix de matériels) et progresser le moins envers la dépendance

Choisir entre utilisation des smartphones et des autres et proposer en priorité des enfants, pour leur donner l'example faire ça, mais aussi pour que l'enfant et ce soit plus efficace et se familiariser avec cette nouvelle technologie.

Pas d'autre le moins, donner les mots, ou essentiel de l'ensemble

Ne pas multiplier d'écrans dans la chambre

Ne pas empêcher le sommeil de l'enfant

HOPTOYS.FR

3. Un outil central: l'agenda

- Présentation de l'agenda dans les classes
- Lecture du règlement (classe - maison)
- Les règles pour une utilisation responsable des écrans
- Le coin des réussites*
- Coches*
- Boîte à outils*

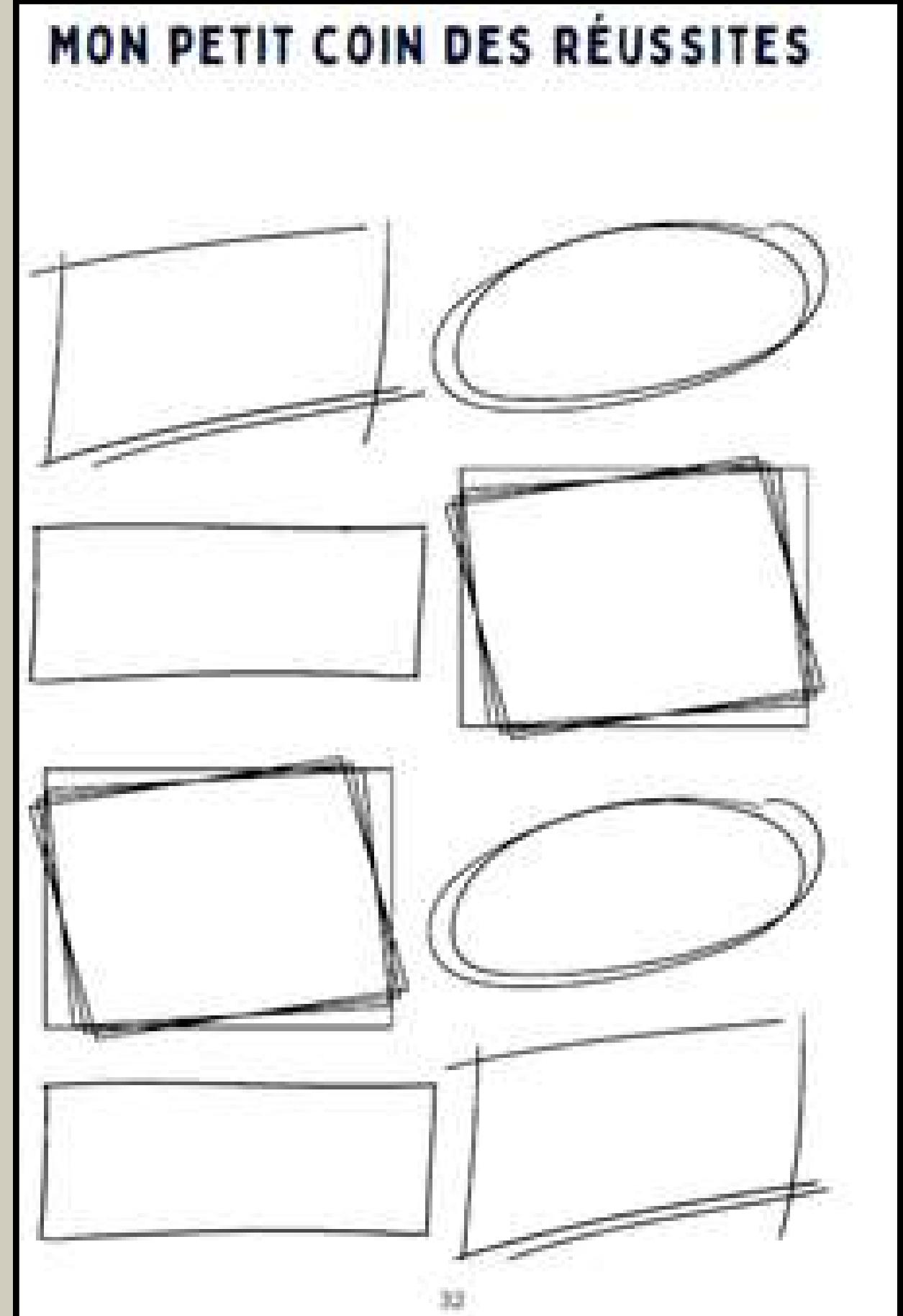


Un outil central: l'agenda

- Le coin des réussites

Lien avec le règlement:

*“J'ai le droit d'être reconnu...
de pouvoir me faire confiance...
de réussir et de me tromper...
d'exprimer mes sentiments...”*



Un outil central: l'agenda

- Le système des coches

Lien avec le règlement:

“Je dois préparer mes affaires et contrôler mon sac”.

“Je dois mettre dans mon sac toutes les affaires nécessaires”.

“Je dois faire mes devoirs, étudier mes leçons”.

“Je dois planifier et organiser mon travail quotidien”.

Matériel pour les devoirs et leçons : je m'organise

Afin de pouvoir effectuer correctement mes tâches à domicile, j'ai besoin d'avoir tout mon matériel à disposition. Pour réussir à penser à tout, je dois m'organiser.

Voici une technique pour m'aider :

- Je note la tâche à réaliser.
- A midi ou en fin d'après-midi, je prépare mes affaires en fonction de ce dont j'ai besoin. Une fois mon matériel rangé dans le sac, je peux mettre une coche devant la tâche concernée. ✓
- A la maison, lorsque le travail est terminé ET rangé dans le sac, je peux mettre une coche derrière la tâche concernée. ✓

Exemple :

<i>Pour lundi, le ...</i>	
✓	<i>Devoir : Conjugaison, fiches 1 et 2.</i> ✓
✓	<i>Leçons :</i>
✓	<i>- règles de grammaire p. 4 et 6</i>
	<i>- sciences, lire p. 8 à 10</i>

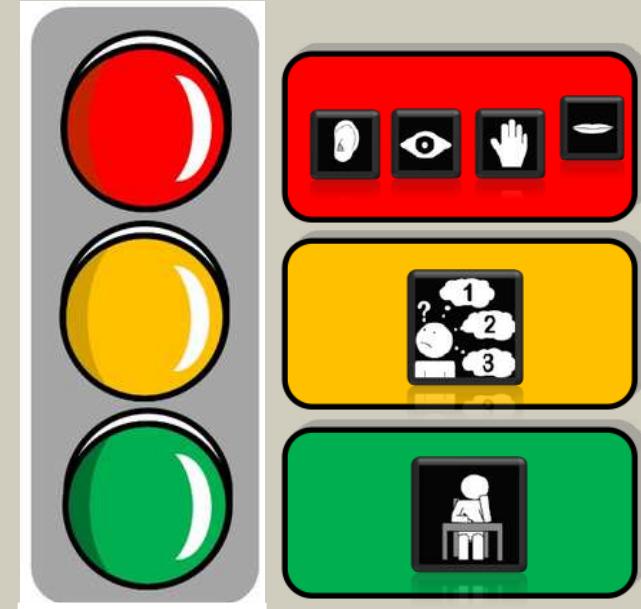
Je repars à l'école l'esprit tranquille, car je sais que je suis en ordre avec ce que je devais faire.



Un outil central: l'agenda

- La boîte à outils
 - > stratégies d'organisation et d'apprentissage
 - > schéma pour comprendre le fonctionnement de son cerveau
 - > les feux (métier d'élève)
 - > outils par cycle

Mon attitude face au travail en classe



Opérations en colonne

Addition

$$\begin{array}{r} 345 \\ + 27 \\ \hline 372 \end{array}$$

Soustraction

$$\begin{array}{r} 345 \\ - 27 \\ \hline 218 \end{array}$$

Multiplication

$$\begin{array}{r} 132 \\ \times 45 \\ \hline 660 \\ + 5280 \\ \hline 5940 \end{array}$$

Division

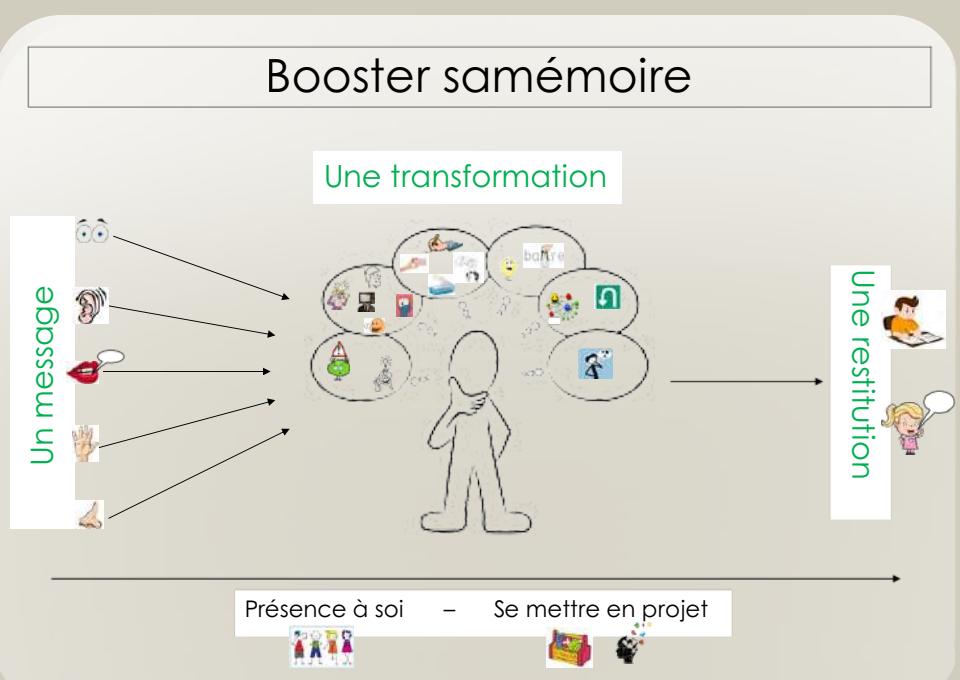
$$\begin{array}{r} 378 \\ \div 3 \\ \hline 126 \\ - 6 \\ \hline 18 \\ - 18 \\ \hline 00 \end{array}$$

Lien avec le règlement:

“J'ai le droit de réussir et de me tromper... d'apprendre...”.

“Je dois travailler en faisant de mon mieux et faire ce qui est demandé”.

“Je dois faire de mon mieux mon métier d'élève”.



Un outil central: l'agenda

- La boîte à outils: un outil pour tous les partenaires

Chers parents,

Afin d'apporter un soutien supplémentaire à vos enfants tant dans leurs apprentissages à l'école que dans leurs tâches à domicile, nous vous proposons ici une « boîte à outils » comprenant :

- des notions essentielles utilisées régulièrement par vos enfants dans leurs apprentissages, ainsi que la nomenclature y relative (ex.: vocabulaire mathématique, classes grammaticales) ;
- des explications sur le fonctionnement du cerveau pour une meilleure compréhension du processus de mémorisation (ex.: schéma « Booster sa mémoire ») ;
- des techniques pour « apprendre à apprendre », ainsi que pour s'organiser (ex.: méthode de dictée, gestion de son agenda) ;
- des dépanneurs (ex.: panneau des sons, livrets).



Ci-dessous, vous trouverez un **code QR** qui vous renverra au site des **Ecoles des Villages**. Ce code vous permettra d'accéder aux différents outils dans leur version informatisée afin de les visualiser dans un format agrandi ou de les imprimer. Vous pourrez ainsi prendre le temps, avec votre enfant, de choisir l'outil qui lui correspond le mieux.

Les enseignantes spécialisées
des Ecoles des Villages



4. Le règlement comme support pour l'enseignant et les élèves

- Crédit des règles de classe
- Base de discussion pour le métier d'élève et l'attitude face à la tâche (capacités transversales)
- Soutien pour les sanctions



5. Implication des divers partenaires

- Séances d'information pour **les parents**
- Médiation
- ERVE (Ens. Ressource Vivre Ensemble)
- Appui
- CDTEA
- UAPE
- **Educatrice** de proximité
- **Infirmière** scolaire
- **Police** de proximité
- Bibliothécaire
- **Chauffeurs de bus**

Ajout pour l'année prochaine:

> signature du règlement par les parents dans l'agenda

MÉDIATION SCOLAIRE

MÉDIATRICE: Céline

Il arrive par moment que l'on soit en conflit, que l'on se sente triste, en colère ou en souci. Il est important de ne pas rester seul avec ce poids. En parler à ses amis, ses frères et sœurs, ses parents ou ses enseignants est une très bonne solution. Mais si elle ne convient pas, je peux être une oreille attentive et essayer de t'aider à résoudre ton conflit, apaiser ton souci ou t'aider à apprendre à gérer tes émotions.

Je m'appelle Céline et je suis médiatrice scolaire. Je passe dans ton école au moins une fois par semaine.

La médiation permet de trouver une façon de parler : on arrive avec des conflits, on en discute et en repartant, chacun doit avoir le sentiment d'avoir été entendu. La médiation fait aussi de la prévention dans le domaine des relations humaines car nous souhaitons que tu puisses apprendre et vivre dans un climat de solidarité et de respect au sein de ton école.

La médiation, ça marche avec tout le monde : les grands et les petits, les filles et les garçons ! Alors n'hésite pas ! Et même si ta maman ou ton papa a une inquiétude, il peut me contacter !

CONTACTE-MOI !
celine.duc@edu.vs.ch
079 832 27 96
ou dans la boîte aux lettres de l'école !

Problèmes à l'école?
Peurs? Anxiesses?
Soucis en famille?

Entrer dans une bulle de discussion permet de s'exprimer, de se décharger, d'entendre l'autre et bien souvent de trouver une solution pour se sentir mieux.



CHARTE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Afin d'assurer le bon déroulement des transports lors des courses scolaires, un minimum de courtoisie et de respect doit être observé. Pour cela et afin de garantir le confort et la sécurité, chacun respecte ces règles fondamentales.

Les élèves s'engagent à :

- respecter le chauffeur, les voyageurs et le véhicule
- ne pas crier, chanter, ni boire et/ou manger dans le bus
- rester assis (si possible) durant tout le trajet, jusqu'à l'arrêt complet
- ne pas bousculer leurs camarades, ni adopter des attitudes de violence, qu'elle soit physique ou verbale.
- ne pas se précipiter à l'arrivée du bus, attendre son arrêt complet à un mètre de la route, avant de s'en approcher et d'y monter dans le calme
- *ne pas utiliser d'appareils électroniques (y compris montres)*

Les transporteurs s'engagent à :

- transporter les élèves dans le respect des normes en vigueur
- signaler aux enseignants les attitudes des élèves turbulents
- accueillir, si nécessaire, les parents dans le bus, pour constater la situation
- sanctionner les délits graves, pouvant aller jusqu'au retrait du titre de transport pour une durée déterminée, voire déposer plainte

La direction et les enseignants s'engagent à :

- inclure la présente charte dans l'agenda des élèves
- informer les élèves sur l'attitude à adopter dans les bus
- collaborer activement avec les transporteurs et les parents
- convoquer les parents et leur enfant, si celui-ci se livre à des actes répréhensibles

Les parents s'engagent à :

- collaborer activement avec les enseignants, la direction et les transporteurs dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes, du matériel
- s'assurer que les enfants aient compris la charte des transports et les encourager à la respecter tous les jours de leur cursus scolaire

L'élève _____ Les parents _____

Les transporteurs
La Direction des Ecoles des Villages

Questions



Conclusion

Notre école s'efforce d'offrir un cadre global, à travers l'ensemble de nos projets et notre règlement, afin de permettre à chaque élève de s'épanouir dans le respect de ses droits et de ses devoirs, et de semer les graines qui feront de lui un adulte autonome.